

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (B.P.U.)

Procédure adaptée

Travaux de restauration hydrologique de la zone humide de l'Etang de Mandallaz et du nant des Moulins – Allonzier-la-Caille (74)

Code : ASTERS-2026-ETAL

L'ACHETEUR :

Asters, Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie

60 avenue de Novel - 74000 ANNECY

Tél. : 04.50.66.47.51 – Fax : 04.50.66.47.52

contact@cen-haute-savoie.org

**RESTAURATION DU NANT DES MOULINS ET DE LA ZONE HUMIDE DE L'ETANG
A ALLONZIER LA CAILLE (DEPT. 74)**

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

Numéro et intitulé du poste		Prix unitaire HT
1	TRAVAUX PRELIMINAIRES	
1.1	INSTALLATION ET REPLIEMENT DE CHANTIER Ce prix rémunère, forfaitairement, les phases d'installation et de repliement de chantier, conformément à l'article 3.1.2 du CCTP. Le forfait (en toutes lettres) :	
1.2	IMPLANTATION DES OUVRAGES ET PIQUETAGE Ce prix rémunère, forfaitairement, les opérations de piquetage en plan et en niveau des ouvrages jusqu'à l'approbation par le Maître d'œuvre et toutes sujétions, conformément à l'article 1.13 du CCTP. Le forfait (en toutes lettres) :	
1.3	OUVRAGES PROVISOIRES ET DERIVATIONS Ce prix rémunère, forfaitairement la mise en œuvre d'ouvrages provisoires, de dérivation et batardeaux, jusqu'à validation du maître d'œuvre conformément à l'article 1.17 du CCTP. Le forfait (en toutes lettres) :	
1.4	DEPOSE ET EVACUATION DE DRAINS AGRICOLES ENTERRES Ce prix rémunère, au forfait, la dépose de drains agricoles et buses enterrés conformément à l'article 3.3 du CCTP. Le forfait (en toutes lettres) :	
1.5	DOSSIER DE RECOLEMENT Ce prix rémunère, au forfait, la réalisation d'un dossier de récolement, conformément à l'article 1.25 du CCTP. Le forfait (en toutes lettres) :	
1.6	RAMASSAGE ET EVACUATION DE DECHETS EN DECHARGE Ce prix rémunère, au forfait, les opérations nécessaires au nettoyage, tri et évacuation de macrodéchets, conformément à l'article 3.1.4 du CCTP. Le forfait (en toutes lettres) :	
1.7	TRAVAUX EN REGIE Ce prix rémunère, à l'heure, les opérations réalisées en régie, correspondant à la main d'œuvre d'ouvrier conformément à l'article 3.1.3 du CCTP. L'heure (en toutes lettres) :	

**RESTAURATION DU NANT DES MOULINS ET DE LA ZONE HUMIDE DE L'ETANG
A ALLONZIER LA CAILLE (DEPT. 74)**

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

Numéro et intitulé du poste		Prix unitaire HT
2	TRAVAUX FORESTIERS	
2.1	FAUCHAGE/DEBROUSSAILLAGE Ce prix rémunère, au mètre carré, les opérations nécessaires à la fauche et débroussaillage des surfaces travaillées, conformément à l'article 3.2.2 du CCTP. Le mètre carré (en toutes lettres) :	
2.2	LIBERATION DES EMPRISES (Abattage de sujets ligneux situés sur l'emprise des terrassement y.c. dessouchage et broyage des rémanents) Ce prix rémunère, au mètre carré, les opérations nécessaires à l'abattage et dessouchage de ligneux sur les surfaces travaillées, conformément à l'article 3.2.3 du CCTP. L'unité (en toutes lettres) :	

**RESTAURATION DU NANT DES MOULINS ET DE LA ZONE HUMIDE DE L'ETANG
A ALLONZIER LA CAILLE (DEPT. 74)**

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

Numéro et intitulé du poste		Prix unitaire HT
3	FOURNITURE DE VEGETAUX	
3.1	FOURNITURE DE MATERIAUX GRAVELEUX Diamètre 50 -100 mm pour confection d'un substrat biogène Ce prix rémunère, au mètre cube, la fourniture et l'amenée à pied d'œuvre de matériaux graveleux d'apport, conformément l'article 2.2 du CCTP. L'unité (en toutes lettres) :	
3.2	PRELEVEMENT DE MOTTES DE PLANTES HELOPHYTES Ce prix rémunère, à l'unité, la collecte, la fourniture et l'amenée à pied d'œuvre de boutures de plantes hélophytes conformément aux articles 2.4.3, 2.5.2 et 2.6.2 du CCTP. L'unité (en toutes lettres) :	
3.3	PRELEVEMENT DE BOUTURES DE SAULES Ce prix rémunère, à l'unité, la collecte, la fourniture et l'amenée à pied d'œuvre de boutures de saules conformément aux articles 2.4.2, 2.5.1 et 2.6.1 du CCTP. L'unité (en toutes lettres) :	
3.3	COLLECTE/FOURNITURE DE MELANGE GRAINIER Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et l'amenée à pied d'œuvre des graines nécessaires à la réalisation du mélange grainier, conformément à l'article 3.11 du CCTP. Le mètre carré (en toutes lettres) :	
4	MISE EN ŒUVRE DES AMENAGEMENTS	
4.1	TERRASSEMENTS EN DEBLAI Ce prix rémunère, au mètre cube, les opérations de terrassement en déblai, conformément à l'article 3.4 du CCTP.	
4.1.1	Terrassement et mise en forme du lit du ruisseau Le mètre cube (en toutes lettres) :	
4.1.2	Etrepage Le mètre cube (en toutes lettres) :	
4.1.3	Terrassement du merlon Le mètre cube (en toutes lettres) :	
4.2	TERRASSEMENTS EN REMBLAI Ce prix rémunère, au mètre cube, les opérations de terrassement en déblai, conformément aux articles 3.5 et 3.7 du CCTP.	
4.2.1	Rehaussement du lit (article 3.5)	

**RESTAURATION DU NANT DES MOULINS ET DE LA ZONE HUMIDE DE L'ETANG
A ALLONZIER LA CAILLE (DEPT. 74)**

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

Numéro et intitulé du poste		Prix unitaire HT
Le mètre cube (en toutes lettres) :		
4.2.2	Mise en place de matériaux graveleux (article 3.7) Le mètre cube (en toutes lettres) :	
4.3	EVACUATION DES EXCEDENTS DE TERRASSEMENTS Ce prix rémunère, au mètre cube, les opération d'évacuation des excédents de terrassement, conformément à l'article 3.6 du CCTP. Le mètre cube (en toutes lettres) :	
4.4	REPRISE ET MISE EN PLACE DE SOUCHES ET GRUMES AU SEIN DU LIT Ce prix rémunère, à l'unité la reprise et la mise en place de souches et troncs d'arbres conformément à l'article 3.8 du CCTP. L'unité (en toutes lettres) :	
4.5	PLANTATION DE MOTTES DE PLANTES HELOPHYTES Ce prix rémunère, à l'unité, la plantation de mottes de plantes hélophytes conformément à l'article 3.10 du CCTP. L'unité (en toutes lettres) :	

**RESTAURATION DU NANT DES MOULINS ET DE LA ZONE HUMIDE DE L'ETANG
A ALLONZIER LA CAILLE (DEPT. 74)**

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

Numéro et intitulé du poste		Prix unitaire HT
4.6	PLANTATION DE BOUTURES DE SAULES Ce prix rémunère, à l'unité, les opérations nécessaires à la mise en place de boutures de saules et peupliers, conformément à l'article 3.9 du CCTP. L'unité (en toutes lettres) :	
4.7	ENSEMENCEMENT (Berges et accès) Ce prix rémunère, au mètre carré, les opérations nécessaires à la réalisation d'enherbements, conformément à l'article 3.11 du CCTP. Le mètre carré (en toutes lettres) :	

**RESTAURATION DU NANT DES MOULINS ET DE LA ZONE HUMIDE DE L'ETANG
A ALLONZIER LA CAILLE (DEPT. 74)**

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

Numéro et intitulé du poste		Prix unitaire HT
5	GARANTIE ET SUIVI DES AMENAGEMENTS <i>(1ère année de végétation jusqu'à la réception des travaux)</i>	
5.1	GARANTIE ET SUIVI DES MOTTES DE PLANTES HELOPHYTES Ce prix rémunère, à l'unité, les opérations nécessaires au suivi ainsi que la garantie de reprise des mottes de plantes hélophytes, conformément au chapitre 4 du CCTP. L'unité (en toutes lettres) :	
5.2	GARANTIE ET SUIVI DES BOUTURES DE SAULES Ce prix rémunère, à l'unité, les opérations nécessaires au suivi ainsi que la garantie de reprise des boutures de saules, conformément au chapitre 4 du CCTP. L'unité (en toutes lettres) :	
5.3	GARANTIE ET SUIVI DES ENSEMENCEMENTS Ce prix rémunère, au mètre carré, les opérations nécessaires au suivi ainsi qu'à la garantie de reprise des ensemencements, conformément au chapitre 4 du CCTP. Le mètre carré (en toutes lettres) :	
5.4	SUIVI DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES Ce prix rémunère, au forfait, les opérations nécessaires au suivi des espèces exotiques envahissantes se développant sur site, conformément à l'article 4.6 du CCTP. Le forfait (en toutes lettres) :	